

AFFAIRE N° 13. - Stade de la Redoute - Terrain en vente - Aménagements à apporter au terrain en cause - Demande de subvention au Service de la Jeunesse et des Sports pour le financement des travaux en cause

M. REYDELLET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par un lettre n° 2674 SG/DAF/3 en date du 24 Avril dernier, M. le Préfet a porté à ma connaissance qu'il venait de recevoir un rapport du Service de la Jeunesse et des Sports lui rendant compte de ce que, lors d'une récente visite au Stade de la Redoute, il lui avait été donné de sans consister avec plaisir que: des travaux étaient en cours sur le terrain annexe et que sa finition prochaine évitera la dégradation de la pelouse du terrain d'honneur.

En ce qui concerne le cantiveau (côté tribune) qui a été creusé, il faudrait le terminer et le recouvrir avec des grilles qui sont dépendent près du bar.

Le Chef du Service de la Jeunesse et des Sports a, en outre, après l'attention de M. le Préfet sur le fait que le montant des travaux à effectuer ne lui paraissait pas très élevé et qu'un devis pourrait être établi par le Service des Puits et Chaussées, de manière à ce que la Commune puisse adresser une demande de subvention au Service départemental de la Jeunesse et des Sports.

En conclusion, M. le Préfet me demande de lui adresser rapidement un devis des travaux à entreprendre, accompagné d'une délibération du Conseil Municipal sollicitant une subvention du Service de la Jeunesse et des Sports.

L'assainissement et 3.500.000 f. cfa en ce qui concerne d'aménagement des gradins
Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Opposé
Approuvé le 18 Juin 1958
Le Préfet
M. Reydellet
M. Dreyfus
Approuvé le 18 Juin 1958
Le Préfet et l'arrêté
le 18 Juin 1958